

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 21 avril 2021

N° 16

Objet : Transfert des excédents
et déficit - Eau et
Assainissement

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le vingt et un du mois d'avril à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 13 du mois d'avril 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel (excepté aux rapports n°4, 5, 19, 25), BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté aux rapports n° 4, 5, 6, 8, 19, 25, 26), CROZALS Florent (à partir du rapport n° 5 – excepté au rapport n° 16), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain (à partir du rapport n° 2), FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille (excepté au rapport n° 5), ISOARDI Delphine, JOUVES Marc (à partir du rapport n° 3), KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (excepté aux rapports n° 12 et 13), POSTEL Chrystelle (jusqu'au rapport n° 4), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas (excepté rapports n° 17, 18, 19), UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (excepté aux rapports n°4, 5, 25, 26)
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine (jusqu'au rapport n° 34)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
MOULARD Damien a donné pouvoir à ISNARD AUBERT Laurence

Etaient excusés :

AUDRAN Michel	BOURJAC Jean Marie
AUZET Guy	CHALVET Gilles
BALIQUE François	COMTE Jean Paul
BARDIN Chantal	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Nathalie
BAUDOUI Marie Anne	REYNAUD Patrice,
BELMONTE Sylvie	REBOUL Childéric
BERTRAND Philippe	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2021

Application prévue l'agallo.com

99_SE-004-200067437-20210421-16_21042021

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Au transfert des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020, les biens, équipements et services nécessaires à l'exercice de ces compétences, ainsi que les droits et obligations attachés ont été transférés à Provence Alpes Agglomération.

Chaque commune pouvait décider de reverser tout ou partie des résultats des comptes administratifs 2019 de leurs budgets annexes Eau et Assainissement au nouveau service intercommunal Eau et Assainissement. En effet, ces budgets étant abondés par les recettes issues de la facturation des usagers, ce versement permet à Provence Alpes Agglomération d'exercer la compétence qui lui a été transférée (et notamment de réaliser les investissements patrimoniaux sur les ouvrages et réseaux).

19 communes ont ainsi fait le choix d'un reversement intégral de leurs excédents (Aiglun, Barles, Beynes, Champtercier, Digne-les-Bains, Entrages, Estoublon, Ganagobie, La Javie, La Robine-sur-Galabre, Malijai, Mallemoisson, Mirabeau, Moustiers-Sainte-Marie, Peyruis, Thoard et Volonne – et Château-Arnoux, L'Escale au travers le Sieamd), et 11 partiellement (Archail, Beaujeu, Bras d'Asse, Le Brusquet, Le Castellard-Mélan, Les Mées, Marcoux, Prads-Haute-Bléone, Selonnet, Sainte-Croix-du-Verdon et Verdaches). 8 ont refusé ce transfert (Auzet, Chateaufort, Draix, Le-Chaffaut-Saint-Jurson, Mallefougasse-Augès, Mézel, Montclar et Saint-Jurs), et 4 ne se sont pas prononcées (Barras, Les Hautes-Duyes, Le Vernet et Majastres). 3 communes ont leur budget en déficit (Saint-Jeannet, Seyne-les-Alpes, Saint-Julien-d'Asse). Pour rappel, Saint-Martin-les-Seyne ne dispose pas de service public d'eau potable et d'assainissement collectif.

Il convient que Provence Alpes Agglomération prenne une délibération concordante avec les délibérations des communes.

Le tableau en page suivante présente les excédents des 14 communes qui ont délibéré pour transférer la totalité de leurs excédents de leurs budgets Eau et Assainissement et qui ont effectivement procédé au virement de la trésorerie correspondante.

Une délibération ultérieure complètera ce tableau avec les transferts partiels, ainsi que les transferts intégraux, une fois les fonds virés.

En outre, la commune de Saint-Jeannet a clôturé son budget Eau et Assainissement 2019 en déficit : 34.138,39 Euros en fonctionnement et 26.623,93 Euros en investissement. En effet, la commune a réalisé, en 2015, la station d'épuration du village, ainsi que le renouvellement de l'intégralité de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ces travaux, d'un coût total d'environ 200.000 Euros hors taxes (dont la moitié pour la station d'épuration), ont été financés par 130.000 Euros de subvention, et 70.000 Euros d'autofinancement sur fonds propres : excédents des années antérieures, et déficit budgétaire.

Considérant que la commune de Saint-Jeannet a transféré la majorité de son patrimoine refait en neuf, et n'a fait supporter aucune charge d'emprunt à Provence Alpes Agglomération, il est proposé d'accepter le transfert du déficit de la section d'investissement de la commune de Saint Jeannet.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2021

Application créée E-Jepp.com

99_SE-004-200067497-20210421-16_21042021

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis lors de sa séance du 13 avril 2021.

Il vous est donc demandé :

- D'ACCEPTER le reversement intégral des excédents des budgets Eau et Assainissement de 12 communes (Aiglun, Champtercier, Digne-les-Bains, Entrages, Ganagobie, La Javie, La Robine-sur-Galabre, Malijai, Mallemoisson, Mirabeau, Thoard et Volonne) et du Sieamd (Château-Arnoux, L'Escale), tels que détaillés dans le tableau en annexe.
- D'ACCEPTER le transfert du déficit de la section d'investissement de 26.623,93 €uros du budget annexe Eau et Assainissement de la commune de SAINT-JEANNET.
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à mettre en œuvre toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ces opérations.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 29/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_SE-004-200067437-20210421-10_21042021

